

colportant des accusations fausses, contre un ministre de la Couronne, son ancien protecteur.

Cette fois, le chanteur est M. Dan. McGillicuddy, ancien contracteur de dragage, ancien employé du ministère de l'Intérieur, qui a monté contre l'hon. M. Oliver, avec preuves fabriquées à l'appui, une accusation de graft et de boodlage, dans une opération foncière de son département.

Examinons d'abord un peu, comment le fameux Dan. McGillicuddy a opéré sa petite tentative de CHANTAGE et D'EGORGEMENT.

M. McGillicuddy ayant combiné sa petite affaire, préparé ses papiers, prévenu les conservateurs de l'explosion, écrit un jour à Sir W. Laurier, une lettre d'apparence familière, pour l'informer qu'un de ses collègues est un GRAFTER et un BOODLER et qu'il en possède la preuve.

"Si, DIT-IL, VOUS jugez à propos d'agir immédiatement, l'affaire n'ira pas plus loin. SINON, JE N'AURAI D'AUTRE ALTERNATIVE QUE DE PLACER LES DOCUMENTS, LETTRES ET PHOTOGRAPHIES DE CHEQUES, ETC., AUX MAINS DE L'OPPOSITION."

C'est l'annonce ordinaire de ce genre d'opération et pas un de ces flébusniers ne la manque. Voyez la lettre Lamoureux, dans l'affaire Lanctôt, c'est la même chose. "FAITES CE QUE JE DEMANDE OU JE TIRE." ...

Dans ce cas, Sir W. Laurier accorda à M. McGillicuddy plusieurs entrevues -- puis, après avoir conféré avec l'hon. M. Oliver et reçu ses explications, le chef du gouvernement, fit à M. McGillicuddy la réponse finale que voici :

"Je lui ai dit que je n'avais AUCUNE RAISON DE DOUTER de l'honnêteté de mon collègue, et que je n'acceptais pas l'alternative qu'il m'offrait, c'est-à-dire d'agir immédiatement et QUE JE NE POUSSERAIS PAS LA CHOSE PLUS LOIN."

Comment un homme de bon sens, peut-il supposer que Sir W. Laurier, avec sa profonde sagesse, son caractère éminemment droit, son inflexible volonté, s'il avait vu dans les documents de M. McGillicuddy L'OMBRE D'UNE PREUVE compromettrait l'existence de son cabinet, sa propre réputa-